



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 août 2020

Demandes de subvention 2021 auprès de la direction des affaires culturelles de La Réunion

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 31 octobre 2020 pour l'année 2021 (tous secteurs confondus, et hors appels à projets spécifiques).

La demande de subvention comprend le formulaire CERFA 12156*05 téléchargeable sur le site internet de la DAC La Réunion dans la rubrique « aides et démarches » ainsi qu'un descriptif de votre projet.

Ces éléments doivent être envoyés à la DAC de La Réunion par courrier au 23, rue Labourdonnais, CS 71045, 97404 Saint Denis cedex, ou courriel à l'attention de votre conseiller sectoriel dont les coordonnées figurent sur le site internet de la DAC La Réunion : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion/La-Direction-des-affaires-culturelles-de-La-Reunion/Annuaire>

Dans certains cas, un dossier complémentaire peut être requis. Il est donc recommandé aux demandeurs de contacter le conseiller sectoriel concerné ou son assistante pour vérifier la liste complète des documents à envoyer.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974